

## Bureau Délibératif National des 20 et 21 juin 2018

A l'occasion du bureau national du SNUTER FSU, qui se déroule à Marseille ces mercredi 20 et jeudi 21 juin, le SNUTER-FSU Territorial du Conseil départemental 13 propose la motion d'actualité suivante :

### Motion d'actualité

**LA FSU TERRITORIALE**  
contact@snuter-fsu.fr www.snuter-fsu.fr

#### **Mineurs Isolés Etrangers : Enfants en danger !**

Les syndicats du SNUTER, la FSU Territoriale, sont interpellés régulièrement sur la situation des Mineurs Isolés Etrangers -mineurs non accompagnés- notamment dans les Bouches-du-Rhône, en Indre-et-Loire comme dans l'Hérault et ailleurs. Ils demandent la mise en œuvre de mesures d'urgence afin de protéger ces enfants dans le respect de l'application de la loi et selon les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont l'Etat français est signataire.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, par exemple, plus de 700 enfants sont pris en charge dans des conditions d'extrême précarité, 200 mineurs en errance sont en attente d'une évaluation et près de 1000 seraient prévues à l'été 2018.

Malgré les alertes répétées des professionnels et du monde associatif, l'Etat n'a jamais compensé la charge financière liée à la mise en œuvre de la Protection de l'Enfance, alors que les besoins ne font qu'augmenter. Cela se traduit par un manque criant de moyens et de places d'accueil nécessaires.

L'Etat a en charge la « Mission Mineurs Non Accompagnés » qui doit coordonner le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation, et d'orientation. Pour autant il n'attribue aucun moyen supplémentaire pour en garantir les actions. Cette situation fragilise les missions d'Aide sociale à l'Enfance et met en tension le travail d'accompagnement auprès de mineurs vulnérables.

Dans ce contexte, l'Etat ne peut se contenter d'opposer aux Départements la notion de chef de file de la Protection de l'Enfance, toutefois, aucun Département ne peut s'abriter derrière cette situation, et chacun d'eux se doit d'agir en conséquence.

La FSU Territoriale exige que les moyens financiers, matériels et humains soient attribués en direction des mineurs étrangers isolés afin que leur soit garantie l'effectivité de leurs droits fondamentaux et élémentaires : protection, conditions de vie dignes, hébergement décent, santé, hygiène, alimentation, éducation, transports...